

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

Écurie des chevaux de selle (bâtiment 16)

Ranch Bar U

L'écurie des chevaux de selle a été construite en 1883, avec le premier groupe de bâtiments du ranch Bar U. L'écurie a connu de nombreuses modifications au fil des ans, pour répondre aux besoins, notamment la rallonge au sud pour stocker le foin et les aliments, le doublage de l'aile est et le réaménagement intérieur des stalles pour créer des stalles individuelles au lieu de stalles mixtes. L'écurie des chevaux de selle est un élément du lieu historique national du ranch Bar U. Parcs Canada est l'agence responsable du bâtiment. Consulter le rapport 92-017 du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'écurie des chevaux de selle, à titre d'élément du complexe du ranch Bar U, a obtenu la désignation d'«édifice classé», en raison des liens historiques de ce bâtiment avec l'ensemble du ranch, de sa conception utilitaire et de sa contribution à la qualité esthétique générale du complexe, ainsi que des qualités exceptionnelles de l'emplacement et du cadre.

En tant qu'élément du complexe du ranch Bar U, l'écurie des chevaux de selle est fortement associée à l'évolution de l'élevage en Alberta. L'écurie est l'un des premiers bâtiments érigés sur l'emplacement et constitue un ouvrage important du ranch depuis ses débuts. Construite en 1883, l'écurie des chevaux de selle est également associée au nom de George Lane, un important éleveur albertain, embauché en 1884 comme contremaître de la ferme d'élevage du ranch, pour ensuite diriger le ranch de 1902 à 1925. L'écurie des chevaux de selle est finalement associée à Patrick Burns, qui achetait le ranch Bar U en 1927 pour étendre son vaste empire du bétail. Burns, un pilier de l'industrie de la transformation des viandes dans l'Ouest canadien au milieu des années 1920, a été reconnu personnage d'importance nationale.

L'écurie des chevaux de selle, un important bâtiment sur l'emplacement, incarne une conception simple et fonctionnelle dont l'esthétique impressionne, grâce à son échelle, à l'équilibre de sa conception et à sa patine. L'écurie est très représentative de son type de bâtiment et elle a servi à définir le bâtiment utilitaire dans un ranch sur les avant-monts. Sa construction en bois rond est similaire à celle des entrepôts 8 et 9, de l'atelier du forgeron et de l'écurie des chevaux de trait. Les nombreuses modifications témoignent de la faculté d'adaptation du ranch à l'évolution des besoins.

À titre d'élément d'un ensemble cohérent de bâtiments disposés de façon très fonctionnelle dans un cadre naturel simple et splendide, l'écurie des chevaux de selle renforce l'originalité du ranch Bar U. Le bâtiment est rattaché au corral à l'ouest et se trouve juste au sud de la route principale et à l'est de l'écurie des chevaux de trait. Située au centre du complexe, l'écurie des chevaux de selle fait partie du groupe des bâtiments qui constituaient l'aire communale et le cœur du ranch. Ce groupe apporte

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

Écurie des chevaux de selle (bâtiment 16)

Ranch Bar U

un solide complément à la prairie de la vallée de la rivière Pekisko et à la crête de la vallée sur laquelle elle s'appuie. L'écurie fait également partie du groupe de bâtiments antérieurs à 1927 qui font du complexe l'un des plus vieux ranchs d'importance de la région. La désignation de l'emplacement comme lieu historique national renforce cet aspect.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial de l'écurie des chevaux de selle réside dans les techniques et matériaux de construction utilisés, la finition extérieure, le plan, les éléments intérieurs et son emplacement sur le site.

L'écurie des chevaux de selle comporte deux éléments, soit le bâtiment original en bois rond d'un étage et la rallonge à ossature légère du côté sud ayant tous deux un toit à pignon. Les murs de la section originale sont construits de rondins avec des coins équarris en queue d'aronde. Les murs latéraux de la section originale sont construits avec des poteaux verticaux reliant des rondins horizontaux en about. Le toit est constitué de chevrons de poteaux soutenus à mi-portée par de grosses poutres de bois d'oeuvre et revêtu de planches à feuillure recouvertes de bardeaux de cèdre calibrés. Il y a deux mansardes de chaque côté du toit, ajoutées après la construction pour améliorer la ventilation. Le toit de la rallonge suit la forme du toit original, mais il est construit avec une ossature plus légère et revêtu de planches à feuillure horizontales et de tasseaux recouverts de bardeaux de cèdre calibrés. L'ensemble de ces matériaux et éléments contribue au caractère patrimonial du bâtiment et devrait être respecté lors d'éventuels travaux d'entretien ou de modification.

L'intérieur de l'écurie des chevaux de selle suit un plan classique avec aire centrale dégagée, stalles des deux côtés et grenier surélevé pour stocker le foin. Il y a une porte d'entrée et une fenêtre à chaque extrémité, tandis qu'une troisième porte donne sur l'enclos du côté ouest.

Il faudrait protéger tous les indices de l'évolution de l'écurie pour chevaux de selle, notamment: les fondations de pierre qui subsistent, les trois configurations de colmatage et d'enduit des rondins de la section principale, le lien évident entre la section originale en bois rond et la section à ossature, ainsi que les vestiges archéologiques de l'ancien emplacement de l'aile est, dans ses formes à la fois de toit à pignon et de toit en appentis.

Tout aménagement de l'emplacement devrait chercher à conserver la qualité fonctionnelle de l'emplacement et à respecter les modèles établis d'accès et de circulation sur l'emplacement. Le lien entre l'écurie des chevaux de selle et l'écurie des

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

Écurie des chevaux de selle (bâtiment 16)

Ranch Bar U

chevaux de trait, le corral, l'atelier du forgeron et la voie d'accès principale, ainsi que les autres ouvrages de l'aire communale, constitue un élément important de son caractère patrimonial qui devrait être préservé. Toute modification de la circulation ou de l'accès devrait s'inspirer des habitudes historiques touchant le déplacement des chevaux, des cavaliers, des wagons et des véhicules motorisés.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2000.03.27

Traduction